

➔ Profil d'intégration axé sur les ressources (PIR)

L'instrument pour la réadaptation professionnelle

Grâce à l'excellente collaboration entre les employeurs, les offices AI et d'autres partenaires, il est de plus en plus facile de réinsérer des personnes souffrant d'une atteinte à la santé sur le marché du travail. Les expériences montrent que la préservation d'un emploi constitue généralement la solution la plus prometteuse pour toutes les parties impliquées. Outre la souffrance endurée par les personnes concernées, les accidents et maladies du personnel entraînent un travail considérable et des coûts élevés pour les entreprises. Pour cette raison, le réseau Compasso (www.compasso.ch) a développé en collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales OFAS, l'Union patronale suisse UPS et les associations de médecins un instrument basé sur le web intitulé **Profil d'intégration axé sur les ressources (PIR)**. Loin d'accorder la priorité aux diagnostics, le PIR se contente de procéder à une comparaison concrète entre les exigences posées par le poste de travail et les possibilités dont la collaboratrice ou le collaborateur dispose encore. L'objectif consiste à assurer un retour durable et bien préparé à la place de travail.

Quand l'utilisation de cet instrument est-elle conseillée?

Quand un collaborateur ou une collaboratrice est en incapacité de travail depuis un certain temps et que vous souhaitez de nouveau employer cette personne dans l'entreprise, même si ce n'est possible qu'à temps partiel, cet instrument vous donne une appréciation médicale de la résistance de la collaboratrice ou du collaborateur en termes de santé sans compromettre sa guérison.

Avantages pour les employeurs

- ✓ Communication précoce et contraignante entre les personnes concernées, les employeurs ainsi que les médecins
- ✓ Evaluation précise des capacités de la collaboratrice / du collaborateur
- ✓ Economies de coûts grâce à un retour du collaborateur plus rapide à sa place de travail ou à une place de travail adaptée
- ✓ Instrument en ligne simple qui a été validé par tous les groupes d'intérêts
- ✓ Les aspects psychosociaux, tels que la diligence, la précision, l'endurance, etc. sont pris en compte

La procédure en quatre étapes

www.compasso.ch/fr/profil-d-integration.htm	
1	Compléter les exigences à l'égard de la place de travail (sélection par clic de souris) Dans l'idéal, vous en discutez avec le collaborateur ou la collaboratrice
2	Téléchargement et personnalisation Vous enregistrez le document Word sur votre PC et le complétez avec les données personnelles et d'autres informations.
3	Le collaborateur / la collaboratrice emporte le PIR lors de la prochaine consultation médicale Sur la base de vos exigences à l'égard de la place de travail, le médecin indique quels travaux sont possibles pour le patient et lesquels non ou dans quelles conditions.
4	Utiliser l'évaluation médicale pour une intervention adaptée à la place de travail Signalez au médecin comment vous avez pu employer le collaborateur/la collaboratrice. Si d'autres assurances (p. ex. Office AI, Suva, assurances d'indemnités journalières de maladie, etc.) sont impliquées, elles doivent également être informées.

Il faut généralement de 5 à 20 minutes au maximum pour compléter le formulaire en ligne.

L'Office AI Canton de Berne soutient le profil d'intégration axé sur les ressources (PIR).